



Regularisation par mariage

Par **Lucasauv**, le **07/12/2021** à **14:44**

Bonjour à tous , je viens vers vous car j'aurais une question, rnrn en vu des élections je suis en quelque peu soucieux vis à vis de certains programmes notamment si jamais Le Pen passe par exemple (je ne dis pas que ça sera le cas ou non la n'est pas la question) mais par exemple celle ci voudrait arrêter toute sorte de régularisation est ce que dans mon cas ou je suis entrain de déposer une demande de régularisation par mariage actuellement que par la suite si son programme si jamais elle passe se met en place qu'il y ai des risques que la demande soit gelée ou que cela joue sur l'acceptation ou les modalités d'acceptation ou même que cela ai un impact sur ma demande ? rnrn Encore une fois j'appuie sur le fait que je suis conscient rien n'est acté ou décidé et que ce genre de mises en place reste des paroles à ce jour mais j'aimerais avoir un regard expert sur cette question qui m'inquiète un peu. rnrn Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **07/12/2021** à **20:03**

bonjour, rnrn la régularisation par mariage n'est jamais automatique. rnrn il existe des conditions, notamment : rnrn rnrn Ne pas être en situation de polygamie ; rnrn rnrn La communauté de vie entre les deux époux ne doit pas avoir cessé depuis le mariage ; rnrn rnrn Le conjoint français doit avoir conservé sa nationalité française ; rnrn rnrn L'acte de mariage doit avoir été transcrit sur les actes d'état civil, s'il a été célébré à l'étranger. rnrn voir ce lien : rnrn [titre de séjour conjoint étranger](#) rnrn salutations